



## Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 2 septembre 2022

Membres présents : M. André JACOB, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, M. Bertrand MEYER, M. Christian SCHNEIDER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS et Mme Elodie ROTH.

Absents excusés : Mme Corinne ZEISSLOFF

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2022 est adopté à l'unanimité.

### Travaux en cours

#### ❖ Chantier de reconstruction de l'école maternelle et de création d'un accueil périscolaire

Monsieur Gérard DURINGER, en charge du suivi des travaux à la salle des fêtes, annonce l'objectif qui a été fixé à toutes les entreprises travaillant sur le chantier qui est de pouvoir utiliser la salle des fêtes au mois de septembre. Les travaux s'enchaînent les uns à la suite des autres ce qui est de bon augure. L'assainissement pluvial est en train d'être posé, le dégraisseur sera mis en place à la cuisine la semaine prochaine, le siphon de la cuisine vient d'être remplacé, la nouvelle gaine de désenfumage a été posée, les dalles de plafond du bar ont été remises en place, le menuisier exécutera les finitions des nouvelles fenêtres côté parking, les vasques le long des murs intérieurs de la grande salle ont été supprimées et seront remplacées par les spots leds.

Madame Valérie WANKMULLER demande s'il est prévu de programmer une réunion avec les associations locales en vue de la reprise des activités sportives (danse, gymnastique) à la salle des fêtes. M. DURINGER explique qu'une réunion a été organisée mardi 26 juillet avec les différentes associations qui ont délocalisé leurs activités dans des locaux provisoires (salle de danse du Bürestübel, salle La Grange à Dingsheim) afin de les rendre attentifs à la non-disponibilité de la salle des fêtes au moins pour le mois de septembre, voire octobre. Une prochaine réunion aura lieu à la fin du mois de septembre avec l'ensemble des associations utilisatrices de la salle.

Après la réouverture de la salle des fêtes, la cantine scolaire se tiendra dans les locaux de la petite salle du bar, pour les enfants de l'école élémentaire. Les enfants de la maternelle, quant à eux, continueront à déjeuner dans l'ancienne salle de classe enfantine du 5 rue de Truchtersheim, située directement à côté du bâtiment modulaire « école maternelle » ce qui leur évitera des déplacements en dehors de l'enceinte scolaire (cf PV du 20 mai 2022). En attendant, en raison de la hausse des effectifs inscrits à la cantine pour l'année scolaire 2022/2023, soit 70 enfants, pour 50 places de cantine dans la configuration de l'année 2021/2022 avec deux services dans la salle de classe enfantine, les enfants de deux écoles sont provisoirement répartis entre la salle de classe enfantine et le préau bâché au moment du repas de midi jusqu'à ce que la petite salle du bar soit entièrement fonctionnelle, en principe, à la fin du mois de septembre. Le Maire rappelle qu'il s'agit d'une mesure provisoire prise dans l'intérêt des familles qui permet de garantir une place de cantine à chaque enfant inscrit.

M. DURINGER informe l'assemblée des suites de la gestion financière du sinistre lié aux infiltrations d'eau dans les dalles du plafond de la salle des fêtes. Une réunion d'expertise a eu lieu le lundi 29 août à 14 h pour établir les responsabilités entre le maître d'œuvre et l'entreprise chargée du bâchage de la dalle de l'ancienne école maternelle accolée au plafond de la salle des fêtes, en vue de la répartition des frais de réfection du plafond. L'expert de la commune mandaté par GROUPAMA établira sa propre expertise le 28 septembre prochain. Des informations complémentaires seront communiquées lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Le Maire propose à l'assemblée de traiter le point inscrit en rubrique « divers » nécessitant une délibération en vue d'offrir un cadeau de mariage à Mme Elodie ROTH, conseillère municipale. La discussion pourra se tenir sans la présence de l'intéressée qui a fait savoir qu'elle arriverait en retard à la séance de ce soir. Compte-tenu de l'accord de l'assemblée, le Maire propose d'offrir un séjour d'une nuit pour 2 personnes à l'Hostellerie de la Cheneaudière à Colroy-la-Roche. Le conseil municipal, par 13 voix pour, valide ce point.

#### ❖ Piste cyclable entre Pfulgriesheim et Lampertheim et travaux sur deux chemins transversaux

Le Maire informe l'assemblée que les travaux de voirie exécutés par la société LINGENHELD ont bien avancé depuis la dernière séance du 1<sup>er</sup> juillet. La partie de la liaison cyclable située sur le ban de Pfulgriesheim sera constituée d'une voie de 3 m de large en enrobés sans files de pavés. Dans la continuité sur le ban de Lampertheim, deux files de pavés seront posées de part et d'autre de la voie. Le Maire présente ensuite les travaux de consolidation de deux chemins ruraux connectés sur la voie cyclable qui seront faits dans le cadre du remembrement lié à la construction de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg (ACOS). Ces chemins seront traités en enrobés sur les portions en descente qui sont dangereuses et en concassés ou graviers sur les tronçons plats. L'objectif recherché est d'éviter que ce réseau de chemins ne devienne un itinéraire de délestage pour les automobilistes et les transporteurs. Pour financer ce nouveau maillage, le concessionnaire de l'ACOS prend en charge un forfait de 1 100 € HT/ par ha de chemin créé dans le cadre de la restructuration et du rétablissement du réseau des chemins ruraux traversés par l'autoroute. Les coûts supplémentaires devront être financés par la commune.

#### Procédure de consultation des entreprises dans le cadre des travaux de restructuration de l'ancienne agence du Crédit Mutuel

En référence au procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2022, il est rappelé que la prochaine étape du projet de restructuration de l'ancien bâtiment du Crédit Mutuel va consister en l'élaboration du dossier de consultation des entreprises par le maître d'œuvre, le bureau Architecte et Partenaires d'Eckbolsheim, à mettre en ligne sur une plateforme dématérialisée. Le lancement de la consultation est prévu fin septembre avec un délai de réponse de 4 à 5 semaines laissé aux entreprises pour soumissionner.

#### Rétablissement des chemins ruraux rétablis au droit de l'Autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg

Le Maire rappelle que la construction de l'ACOS a coupé le ban communal en deux parties selon un axe transversal au ruisseau du Leisbach et informe l'assemblée du rétablissement de deux chemins au droit de l'ouvrage, l'un situé sous le nouveau pont du Leisbach, et l'autre dans la continuité de la rue de Truchtersheim qui passe désormais au-dessous de la nouvelle autoroute. Ces chemins rétablis permettent à nouveau le passage des engins agricoles, des différents usagers de voie et de la faune sauvage à la partie Ouest du ban communal, coupée par l'infrastructure autoroutière. En accord avec le concessionnaire, il y a lieu pour la commune de signer une convention individuelle de gestion pour chaque chemin rural rétabli au droit de l'ACOS, définissant les droits et les obligations d'entretien de chacune des parties. Le conseil municipal par délibération, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les conventions à intervenir avec le concessionnaire ARCOS.

#### Demande de subvention à la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) pour le remplacement des projecteurs du terrain de football et du terrain d'entraînement

Ce point a été remis à l'ordre du jour car le projet a connu de nouveaux développements. Il est présenté par M. Claude AFFOLTER, Adjoint au Maire, Président de l'Association Sportive de Pfulgriesheim qui regroupe le club de football et la section marche. M. AFFOLTER rappelle que la mise aux normes de l'éclairage du terrain d'honneur et du terrain d'entraînement A7 a fait l'objet d'un devis d'environ 47 000 € TTC pour lequel aucune subvention de l'Etat n'a été accordée par décision du 1<sup>er</sup> juin dernier faisant suite à une demande de subvention faite le 31 janvier 2022. Suite à une discussion avec M. Laurent KRIEGER, conseiller départemental, un dossier de subvention a été présenté à la CEA le 18 août 2022 en vue d'obtenir une subvention au titre du Fonds de solidarité territoriale. Afin de consolider la demande, il est nécessaire de délibérer spécifiquement pour solliciter l'aide financière de la CEA et de la Fédération Française de Football qui devra homologuer le nouvel éclairage du stade municipal. Ce point est adopté à l'unanimité.

#### Rentrée scolaire 2022

Madame Liliane BAUER, Adjointe au Maire aux affaires scolaires, communique sur les effectifs dans les deux écoles :

- 52 enfants, répartis sur 2 classes, sont inscrits à l'école maternelle qui fonctionnera encore dans le bâtiment modulaire pendant l'année scolaire 2022/2023 avec le concours de 2 ATSEM travaillant « à temps plein » les jours scolaires ;

- 75 enfants, répartis sur trois classes, sont inscrits à l'école élémentaire. Une expérience visant à réunir en un double niveau des enfants de CP et de CM1 est tentée pour la première fois en vue de responsabiliser les plus grands.

De petits travaux d'ajustement ont été réalisés pour que la rentrée puisse se dérouler dans de bonnes conditions :

- repose d'un store tombé dans la salle de classe de Mireille MAYER, à l'école élémentaire,
- pose de rideaux dans la salle de classe enfantine servant de réfectoire pour la cantine,
- acquisition de couchettes et de housses de protection pour la sieste des petits dans le bâtiment modulaire.

Des dépenses d'investissement sont à prévoir pour les années 2022 ou 2023, à la demande des directrices des écoles :

- 2 tablettes pour l'école maternelle,
- 2 ordinateurs portables pour l'école maternelle avec caméra intégrée en vue du suivi des conférences et formations à distance.

M. Sébastien DURST, Président la garderie périscolaire, annonce une hausse de la fréquentation sur l'année scolaire 2022/2023 avec l'inscription de 55 familles. A titre d'exemple, 48 enfants seront accueillis le jeudi en garderie du soir.

Pour mémoire, toutes les demandes en places de cantine ont été satisfaites, soit 70 enfants inscrits à la cantine qui sont accueillis dans les conditions précisées au début de ce compte-rendu.

#### Budget communal : passage anticipée à la nomenclature M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

A la demande du conseiller des finances aux collectivités territoriales, M. Pierre BARDON, il est proposé d'adopter de façon anticipée la nouvelle nomenclature comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023, en remplacement de la M14. Règlementairement, la M57 a vocation à remplacer de manière définitive la M14 pour les collectivités territoriales à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le conseil municipal, sur proposition du Maire et avis de M. Sébastien DURST, adopte par délibération le passage à la nomenclature budgétaire M57 développée par option au 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour la commune. Une formation sera suivie par la secrétaire par l'intermédiaire du CNFPT. Il sera pris attache avec le service de gestion comptable de Saverne, comptable communal, pour obtenir un accord de principe sur ce point.

#### Subventions exceptionnelles

Par exception à la règle du panier garni offert à l'occasion d'un grand anniversaire, certaines personnes demandent à la commune d'effectuer un don en valeur équivalente à une association de leur choix. Le conseil prend acte des souhaits de M. et Mme Robert NOEPEL et Mme Marie-Louise PFRIMMER et décide de verser une subvention exceptionnelle de 75 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de la Souffel et à la paroisse protestante au profit de familles ukrainiennes réfugiées dans le Kochersberg. La délibération est prise à l'unanimité. Les crédits nécessaires de la rubrique « divers » du compte 6574, au budget primitif 2022, sont suffisants.

#### Gestion du cimetière

Le conseil municipal décide par délibération, à l'unanimité, de renoncer à percevoir la recette d'une concession funéraire au cimetière communal d'une personne décédée domiciliée dans la commune et de prendre en charge des frais annexes sur facture du marbrier RUSCHER de Wasselonne.

#### Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain

Il est porté à la connaissance de l'assemblée qu'une déclaration d'intention d'aliéner a été réceptionnée en Mairie en date du 1<sup>er</sup> août 2022 portant sur le terrain bâti 32 rue des Bleuets. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur ce bien immobilier.

#### DIVERS

#### Faut-il éteindre l'éclairage public la nuit ?

L'idée est lancée par le Maire en vue de réduire la facture énergétique qui ne cesse d'augmenter. Un débat aura lieu sur cette question lors de la prochaine séance du conseil municipal. D'ici là, chaque conseiller municipal est invité à réfléchir à cette problématique.

### Recours gracieux contre le permis d'aménager rue de la Montée

Le dépôt du recours gracieux en vue d'obtenir le retrait du permis d'aménager du 28 avril 2022 accordé à la société LCA et à six co-titulaires et autorisant la création d'un lotissement d'habitation dans la rue de la Montée a été abordé dans le PV de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2022. Conformément à la décision prise en conseil municipal, un courrier de rejet du recours gracieux daté du 29 août a été adressé individuellement, par pli recommandé, aux deux pétitionnaires qui en ont accusé réception le 30 août 2022, date qui fait courir le délai de deux mois pour engager une procédure contentieuse devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

### Repas de Noël des aînés

Le traditionnel repas de Noël des aînés aura lieu le dimanche 4 décembre 2022 à midi à la salle des fêtes. Le Maire invite les conseillers municipaux à réfléchir aux animations musicales ou théâtrales qui pourraient être proposées au courant de l'après-midi. Il est proposé de prendre attache avec le traiteur LECHNER de Pfettisheim pour obtenir des propositions de menus.

### Les foulées roses du Kochersberg au départ de la salle des fêtes de Fessenheim-le-bas le samedi 8 octobre à 17 h

Cette manifestation sera relayée par un flyer distribué dans chaque foyer. Mme Valérie WANKMULLER, Présidente de l'association ATTIR d'ELLES, se propose de constituer une équipe de marcheurs pour la commune et se charge de l'inscription du groupe auprès des services de la Communauté de communes du Kochersberg.

### Accueil d'une nouvelle famille ukrainienne au presbytère

Une nouvelle famille de trois personnes s'est installée au rez-de-chaussée du presbytère le 17 août dernier. Deux enfants ont été scolarisés à l'école élémentaire. Il est à noter que tous les enfants ukrainiens logés au presbytère sont regroupés dans la classe à double niveau CP/CM1 ce qui facilite leur intégration au sein de l'école.

### Fleurissement communal : la commune de Pfulgiesheim a reçu les félicitations du jury

Le Maire est heureux d'annoncer que la commune maintient son niveau à la 1<sup>ère</sup> fleur et obtient en prime les félicitations du jury fleurissement d'Alsace, avec les communes de Truchtersheim (3 fleurs) et Entzheim (3 fleurs). Un courrier de félicitations a été adressé aux agents du SIVOM la Souffel le 31 août dont le Maire donne lecture à l'assemblée. Dans le contexte actuel de la sécheresse de cet été, certaines municipalités du département ont décidé de stopper l'arrosage des plates-bandes et de retirer les plantes des jardinières, alors qu'aucun arrêté préfectoral ne les y obligeait. Le Maire estime qu'il faut poursuivre le fleurissement à Pfulgiesheim en privilégiant un arrosage plus économe en eau (goutte-à-goutte par exemple).

### TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER a relevé un passage répétitif de camions circulant sur la RD 64 et transportant de la terre en provenance d'un chantier à Niederhausbergen et a pris l'attache des services de la Mairie pour en comprendre les causes. Il semble que ces rotations soient faites en vue de stocker la terre sur un champ à Willgottheim.

Mme Anne-Gaëlle SCHOTT signale une circulation accrue de camions sur les routes du Kochersberg liée au péage de l'ACOS. En conséquence, les chauffeurs de camions et poids-lourds qui ne veulent pas emprunter l'ACOS, sortent à Vendenheim pour rejoindre Molsheim en passant par les routes du Kochersberg.

M. Sébastien DURST, Président de la Cabane des Acacias, rappelle qu'une subvention de 1 500 € a été inscrite au budget primitif 2022 au bénéfice de la garderie périscolaire pour faire face, en cas de besoin, à des dépenses supplémentaires de personnel. M. DURST demande que le virement intervienne pour la rentrée scolaire au vu de la hausse des effectifs des enfants inscrits en garderie déjà évoquée auparavant. Le nécessaire sera fait dans les meilleurs délais.

Le Maire présente les grandes lignes de l'inauguration de la liaison cyclable entre Schnersheim et Lampertheim via Pfulgiesheim organisée samedi 24 septembre. La cérémonie aura lieu à 10 h 30 sur l'aire de repos réaménagée entre Pfulgiesheim et Lampertheim avec la participation musicale de l'Harmonie Concordia de Pfulgiesheim. Les conseillers municipaux qui le peuvent sont invités à se rendre sur place à vélo pour étrenner la nouvelle piste cyclable. Dès qu'il sera connu, le programme exact de cette manifestation leur sera communiqué.

Les dates des prochains conseils municipaux sont arrêtées les vendredis 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre 2022.

Suite à un signalement sur la présence de rats le long du ruisseau, Mme Stéphanie MESSMER demande que la commune renouvelle l'opération d'appât avec des produits raticides. Avant d'engager cette opération, il convient de savoir précisément à quels endroits les rats ont été aperçus.

Mme Marie-Madeleine MARTIN signale que le lampadaire en panne dans l'impasse de Truchtersheim n'a toujours pas été réparé.

M. DURINGER propose de reconduire les illuminations de Noël aux trois entrées d'agglomération et de rajouter éventuellement une traversée à l'entrée Est en direction de Lampertheim. Par ailleurs, après discussions, il est décidé de mettre en place le traditionnel sapin au rond-point de la rue de Lampertheim. M. DURINGER suggère également de décorer la place de l'église avec des figurines mises en valeur par un éclairage.

La séance est levée à 22 h 48.